DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RAPPORT N° 37

AIDES AUX COLLECTIVITÉS Nº1

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions, au profit de communes et de groupements de communes, pour un montant de 12 464 321 €, pour :

- 2 dossiers portant sur un montant total de 1 329 030 € sur le programme ' Contrat de plan départemental ',
- 165 dossiers portant sur un montant total de 11 135 291 € sur le programme ' Autres actions de solidarité territoriale '.

Il concerne également l'examen de points particuliers :

- la réévaluation d'une aide départementale précédemment octroyée au SIVOM de la Tinée qui conduit à une augmentation de 63 155 € de crédits votés en 2013 sur l'autorisation de programme 'Autres actions de solidarité territoriale';
- une dérogation au réglement départemental pour le paiement d'une subvention ;
- dans le cadre de la dotation cantonale 2012, la modification d'un programme de travaux ainsi que la réévaluation de l'aide départementale concernant la commune de Touët sur Var qui conduit à une augmentation de 814 € de crédits votés en 2012 portant sur l'autorisation de programme 'Autres actions de solidarité territoriale';
- le transfert de maîtrise d'ouvrage au profit du SIVOM de Coursegoules pour une opération précédemment portée par la commune de Bezaudun-les-Alpes ;
- la prorogation de conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau ;
- l'engagement des subventions départementales et de l'avance des aides de l'Agence de l'eau concernant les opérations de moins de 210 000 € HT, ou plus de 210 000 € pour lesquelles les marchés ont été signés, qui ont été retenues au programme de l'Agence de l'eau 2013 approuvé par l'assemblée départementale du 31 janvier 2014.

Le montant des crédits concernés par ce programme est de 688 706 €, soit 245 297 € de subventions départementales et 443 409 € d'avance d'aides de l'Agence de l'eau ;

- l'attribution de subventions pour la sécurité des fêtes traditionnelles en zone rurale ;
- le renouvellement de l'adhésion à l'association 'Conférence des Alpes Francoitaliennes' ;
- la répartition, entre les cantons ruraux, de l'enveloppe de 6.690.000 € consacrée à la dotation cantonale d'aménagement pour 2014.

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **1**/9

	TABLEAU FINANCIER												
Politique	Programme	N°AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)						
Solidarité territoriale	contrat de plan départemental	2014-1	30 000 000			0,00	1 329 030,00						
solidarité territoriale	autres actions de solidarité territoriale	2014-1	30 000 000			0,00	10 873 714,00						
Economie Tourisme Attractivité	Hors programme			939	40 000,00	0,00	28 920,00						
Solidarité territoriale	Hors programme			930	20 000,00	1 860,00	8 500,00						
Solidarité territoriale	autres acitons de solidarité territoriale	2013-2	900000			484 850,29	77 681,00						
Solidarité territoriale	autres actions de solidarité territoriale			936	700 000,00		183 895,00						

I. Attribution de subventions départementales

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un ensemble de 167 dossiers présentés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui sollicitent l'octroi d'une subvention départementale pour mener à bien leurs réalisations. Vous trouverez la liste de ces demandes dans le tableau joint en annexe.

En ce qui concerne le dossier relatif à la Promenade du Paillon, le projet de convention à intervenir avec la Métropole, définissant les conditions d'attribution de la participation financière du Département, est joint en annexe.

Est également joint en annexe le projet de convention à intervenir avec la commune de Mandelieu la Napoule qui fixe les modalités d'attribution de la subvention départementale relative à la construction du théâtre Robinson. Par ailleurs, la Commune ayant engagé certains travaux avant le dépôt du dossier, il vous est également proposé d'autoriser la prise en compte de justificatifs de dépenses datés antérieurement à ce dépôt de demande de subvention.

II. Réévaluation d'aide départementale

La commission permanente du 7 novembre 2013 a attribué au SIVOM de la Tinée une subvention de 189 463 € pour la transformation de la grange d'Anna à Rimplas en trois gîtes communaux avec un atelier municipal et un local d'ordures ménagères. Cette aide représente 60 % de la dépense subventionnable arrêtée à 315 772 €, les travaux s'élevant à 455 043 € HT.

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **2**/9

Compte tenu de la nature et de l'intérêt du projet, le Président du SIVOM sollicite une réévaluation de l'aide départementale allouée afin d'atteindre une participation de 252 618 € représentant 80 % de la dépense.

Je vous propose de faire droit à sa requête, étant précisé que cette réévaluation conduit à une augmentation de 63 155 € de crédits votés en 2013.

III. Dérogation au règlement départemental pour le paiement d'une subvention

Lors de sa séance du 7 novembre 2013, la commission permanente a attribué à la communauté de communes Cians-Var désormais intégrée dans la communauté de communes Alpes d'Azur une subvention d'un montant de 29 700 € afin de mener à bien les travaux de reconstruction de la conduite d'adduction de la source de la Fraccia à Sauze qui avait été emportée par une avalanche au cours de l'hiver 2012-2013.

Cette aide représente 60 % du coût des travaux estimés à 49 500 € HT dont 7 300 € HT concernent les travaux de rétablissement de la desserte des usagers qui ont dû être réalisés dans l'urgence sans attendre le dépôt du dossier auprès des services départementaux.

A titre exceptionnel, il vous est proposé d'autoriser la prise en compte de justificatifs de dépenses antérieurs à la date du dépôt du dossier.

IV. Modification de programmes de travaux

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2012, la commission permanente a accordé à la commune de Touët-sur-Var par délibération du 20 septembre 2012, une aide de 35 715 €, pour son projet de reprise de parkings, déplacement de trottoir, dallage de chemin, reprise de deux voûtes, regards d'eaux usées et reprofilage de voie, dont le coût était estimé à 50 250 € HT. Cette subvention représentait 70 % de la dépense.

Le maire vient de faire savoir que ce programme de travaux devait être modifié par l'ajout de travaux supplémentaires d'aménagement d'une place au haut du village pour l'implantation d'une table d'orientation. Le coût du projet s'élève désormais à 61 159 € HT.

Le montant de la dotation cantonale initialement proposé pour la commune s'élevait à 36 529 € et avait été ramené à 35 715 € pour tenir compte du taux plafond de 70 %.

Je vous propose d'accorder à la commune, pour ce nouveau projet, la subvention initiale de 36 529 € soit un taux d'intervention du Département de 59,73 %.

V. Transfert de subvention départementale

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **3**/9

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2013, la commission permanente, dans sa séance du 7 novembre 2013, a alloué à la commune de Bezaudun-les-Alpes une subvention de 51 960 € pour un projet de réfection de la rue Basse et des chemins de Vescagne, Ferrage, Cerisette, Feubies Est, Villeplaine, la Chapelle et du Pous. Cette subvention représente 80 % du coût des travaux, estimé à 64 950 € HT.

La commune ayant délégué la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SIVOM de Coursegoules, il convient de valider ce changement de maître d'ouvrage, sans incidence financière.

VI. Conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau

Lors de sa séance du 25 juin 2007, l'assemblée départementale a autorisé le président à signer le contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau, portant sur la période 2007-2012, afin d'aider les communes rurales à réaliser leurs investissements en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de protection des milieux aquatiques.

La convention de mandat afférente à ce contrat signé le 6 septembre 2007, confie au Département la gestion des aides de l'Agence de l'eau affectées aux opérations retenues dans le cadre des programmes annuels.

L'exécution de ces programmes est elle-même régie par des conventions financières spécifiques qui doivent être signées par le président du Conseil général.

L'Agence de l'eau a fait parvenir aux services départementaux, aux fins de signature, les avenants suivants, aux conventions portant sur les programmes 2007 B, 2009 A et 2009 B en vue de la prorogation de leur validité jusqu'au 31 décembre 2014 :

- deux avenants n° 1 aux conventions financières n° 2009-1094 et 2010-0109 ;
- trois avenants n° 2 aux conventions financières n° 2008-0068, 2009-1093 et 2010-0108 ;
 - l'avenant n°3 à la convention financière n° 2010-0107.

VII. Programme de l'Agence de l'eau 2013 A - engagement de la participation financière départementale et de l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'eau, l'assemblée départementale a approuvé, lors de sa séance du 27 juin 2013, le contrat départemental concernant l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la protection des milieux aquatiques pour la période 2013-2018. Elle a également adopté la convention de mandat sans rémunération qui fixe notamment les conditions techniques, administratives et financières des prestations relatives à l'attribution et au versement, par le Département, des aides de l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrage bénéficiaires. Ces avances sont remboursées par l'Agence de l'eau conformément à la convention adoptée.

C'est à ce titre que lors de sa réunion du 31 janvier 2014, le Conseil général a donné un avis de principe favorable au programme 2013.

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **4**/9

Il vous est proposé ici d'engager les crédits correspondants pour :

- d'une part, les opérations d'un coût inférieur à 210 000 € HT dont les maîtres d'ouvrages, communes, syndicats de communes et Métropole Nice Côte d'Azur ont voté une tarification du m3 d'eau potable et d'assainissement conforme aux normes fixées par la réglementation,
- d'autre part, l'opération de renouvellement du réseau d'assainissement et de construction d'un poste de refoulement au quartier Baus Roux à La Roquette-sur-Var, d'un montant de 664 122 € HT, pour laquelle les services disposent des éléments relatifs aux marchés de travaux.

VIII. Sécurité des fêtes traditionnelles

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond annuel de 3 000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de 13 dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide pour un montant total de 28 920 €.

IX. Renouvellement de l'adhésion à l'association « Conférence des Alpes Francoitaliennes ».

Pour mener à bien les différentes actions de coopération transfrontalière, le Département adhère, depuis 2000, à l'association de droit italien « Conférence des Alpes Franco-Italiennes », pour laquelle il convient de prévoir la participation départementale au titre de l'année 2014, d'un montant de 8 500 €.

X. Répartition de la dotation cantonale d'aménagement 2014

La dotation cantonale peut aider les communes à réaliser tout projet subventionnable au titre du règlement départemental d'aides aux collectivités.

Chaque canton se voit affecter, en début d'année, une enveloppe de crédits déterminée en fonction d'un paramètre qui prend en compte la superficie des voies communales et la richesse fiscale des communes. Cette dotation est notifiée au conseiller général concerné qui élabore, en concertation avec les maires du canton, la liste des projets qu'il convient de réaliser en priorité.

Ces projets sont soumis, après instruction des dossiers correspondants, à l'examen de la commission permanente qui décide de l'affectation des subventions au bénéfice des communes.

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **5**/9

Les travaux concourant à l'entretien de la voirie des communes, les procédures de classement dans la voirie communale et les études de schémas communaux de voirie ne sont subventionnables que dans ce cadre.

Hormis dans ces cas, la dotation est cumulable avec une autre subvention relevant du règlement départemental des aides aux collectivités, dans la limite de 80 % d'aide publique.

Il est à noter que les travaux peuvent commencer à compter de la date du dépôt du dossier ou à celle de la notification de sa dotation au conseiller général si le dossier n'a pas encore été déposé.

Vous trouverez, dans le tableau joint en annexe, la part de la dotation qu'il est proposé d'attribuer à chaque canton pour 2014.

Conformément au règlement adopté le 20 décembre 2004 par l'assemblée départementale, les crédits répartis devront être engagés avant le 31 décembre 2014.

A ce titre, je vous propose donc d'approuver les délais suivants :

- transmission des propositions de répartition des conseillers généraux avant le 30 juin 2014 ;
- transmission des dossiers correspondants par les communes avant le 31 août 2014.

Il convient que ces délais soient respectés afin de permettre une gestion optimale des crédits départementaux. Ceux non attribués par le conseiller général, ou qui ne seront pas engagés faute de transmission du dossier réglementaire par la commune bénéficiaire dans les délais susmentionnés, seront automatiquement annulés.

En conclusion, je vous propose:

1°) d'octroyer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, au profit des bénéficiaires indiqués et d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec :

- ▶ la Métropole Nice Côte d'Azur, ayant pour objet de définir les modalités de la participation financière du Département pour l'aménagement du parc urbain situé sur l'axe du Paillon à Nice, dénommé « Promenade du Paillon », étant précisé que la durée de validité de la subvention est fixée à quatre ans à compter de la signature de ladite convention;
- ▶ la commune de Mandelieu la Napoule, afin de fixer les conditions de la participation financière départementale pour la construction du théâtre de la mer, dénommé théâtre Robinson, étant précisé que la durée de validité de la subvention est fixée à quatre ans à compter de la signature de ladite convention, et celle de la convention à dix à compter sa notification;

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **6**/9

- 2°) de réévaluer la subvention attribuée par délibération de la commission permanente du 7 novembre 2013 au SIVOM de la Tinée, pour la transformation de la grange d'Anna en trois gîtes communaux avec un atelier municipal et un local d'ordures ménagères à Rimplas en portant le montant de l'aide à 252 618 € au lieu de 189 483 € ;
- 3°) d'accéder à la requête de la communauté de communes Cians-Var désormais intégrée à la Communauté de communes Alpes d'Azur, bénéficiaire d'une subvention de 29700€ attribuée par délibération de la commission permanente du 7 novembre 2013, en autorisant la prise en compte de justificatifs de dépenses antérieurs à la date du dépôt de la demande de subvention relative aux travaux entrepris en urgence suite à la destruction par une avalanche de la conduite principale d'alimentation en eau potable du village de Sauze;
- 4°) dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2012 d'accéder à la requête de la commune de Touët-sur-Var, en prenant acte de la modification du programme de travaux estimé désormais à 61 159 € HT du fait de travaux supplémentaires d'aménagement d'une place au haut du village pour l'implantation d'une table d'orientation, étant précisé que le montant de l'aide départementale de 35 715 € allouée par délibération de la commission permanente du 20 septembre 2012, sera porté à 36 529 € ;
- 5°) de transférer au profit du SIVOM de Coursegoules la dotation cantonale d'aménagement 2013 de 51 960 €, accordée par délibération de la commission permanente du 7 novembre 2013 à la commune de Bezaudun-les-Alpes pour son projet de réfection de la rue Basse et des chemins de Vescagne, Ferrage, Cerisette, Feubies Est, Villeplaine, la Chapelle et du Pous qui représente 80 % du coût des travaux estimé à 64 950 € HT, étant précisé que ce transfert de maître d'ouvrage est sans incidence financière ;
 - 6°) concernant les programmes de l'Agence de l'eau :
 - d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, les avenants suivants, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dont les projets sont joints en annexe, en vue de proroger le délai de validité des conventions initiales jusqu'au 31 décembre 2014:
 - deux avenants n° 1 aux conventions financières n° 2009-1094 du 27 août 2009 et n° 2010-0109 du 1^{er} février 2010,
 - trois avenants n° 2 aux conventions financières n° 2008-0068 du 8 janvier 2008, n° 2009-1093 du 27 août 2009 et n° 2010-0108 du 1^{er} février 2010,
 - l'avenant n° 3 à la convention financière n° 2010-0107 du 1^{er} février 2010 ;
 - 7°) concernant le programme de l'Agence de l'eau 2013A :
 - d'engager la première partie de l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau ainsi que les subventions complémentaires du Département pour les

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **7**/9

opérations dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe, pour un montant de 688 706 €, soit 26 750 € au titre du fonctionnement et 661 956 € au titre de l'investissement, ce qui représente 443 409 € d'avances de l'aide de l'Agence de l'eau – les versements afférents feront l'objet de remboursement par l'Agence – et 245 297 € de subventions départementales ;

> de prendre acte :

- que l'engagement des subventions relatives aux opérations de plus de 210 000 € HT pour lesquelles les marchés de travaux n'ont pas encore été signés ou communiqués aux services interviendra ultérieurement;
- du renouvellement du réseau d'assainissement et de construction d'un poste de refoulement au quartier Baus Roux à la Roquettesur-Var, présenté par la Métropole Nice Côte d'Azur, d'un montant de 664 122 € HT, dont les marchés ont été signés;
- 8°) d'octroyer un montant total de subventions 28 920 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, afin d'assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en milieu rural ;
 - 9°) concernant l'association « Conférence des Alpes Franco-italiennes » (CAFI) :
 - d'approuver le renouvellement de l'adhésion du Département à la CAFI, organisme de coopération internationale,
 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle s'élevant à 8 500 €;
 - 10°) concernant la dotation cantonale d'aménagement 2014 :
 - d'affecter pour l'année 2014 une enveloppe de crédits représentant une somme de 6 690 000 €;
 - d'approuver la répartition de cette dotation cantonale telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe;
 - de fixer au 30 juin 2014 la date limite de réception des propositions de répartition des conseillers généraux et au 31 août 2014 celle de réception des dossiers transmis par les communes ;
 - de prendre acte qu'à défaut de respect de ces délais et d'engagement des subventions avant le 31 décembre 2014, les dotations seront automatiquement annulées sans possibilité de report sur 2015;

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **8**/9

11°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Contrat de plan départemental » du budget départemental ainsi que sur les disponibilités du chapitre 939 de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

CP/DRIE/2014/9 Rapport N° 37 - **9**/9

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	réparations sur la route d'Antibes (entre la passerelle et le Pont Muratore), le chemin de la Passerelle et la route de Valbonne (Virage de la mort) au titre des intempéries des 5 et 6 novembre 2011	110 158	0	0	110 158	50,00	55 079	2012_01547
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	travaux de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement 2ème partie	151 794	0	106 969	44 825	10,00	4 483	2008_23477
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	calibrage du vallon des Combes	1 420 905	169 905	562 950	1 251 000	10,00	125 100	2013_09669
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	création d'un terrain de football en gazon synthétique au complexe sportif des Combes	823 623	0	130 676	100 000	Forfait	100 000	2011_09328
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	calibrage du vallon des Horts	1 492 646	433 490	476 620	1 059 156	10,00	105 916	2013_09687
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 15, 20, 21 et 27	18 000	0	0	18 000	Forfait	18 000	2013_15034
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 20, 21 et 22 de la forêt communale	13 686	0	0	13 686	Forfait	13 686	2011_16136
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 4 et n° 5	8 322	0	0	8 322	Forfait	8 322	2011_12856
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	détection de mitraille après l'exploitation des parcelles n° 16 et n° 17 en forêt communale	6 246	0	0	6 246	Forfait	6 246	2010_25206
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 20, 21 et 22 de la forêt communuale	34 215	0	0	34 215	20,00	6 843	2011_16151
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 15, 20, 21 et 27	30 000	0	0	30 000	20,00	6 000	2013_15040
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	exploitation de bois façonné sur les parcelles n° 16 et n° 17 en forêt communale	13 117	0	0	13 117	20,00	2 623	2010_24871
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	transport de bois sur route à tonnage limité après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 4 et n° 5	11 373	0	0	11 373	Forfait	11 373	2011_12857
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE BREIL SUR ROYA	mobilisation de bois par câble après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 4 et n° 5	8 045	0	0	8 045	Forfait	8 045	2011_12854
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE FONTAN	détection de mitraille après l'exploitation des parcelles n° 51, 52, et 53	43 206	0	0	43 206	Forfait	43 206	2012_12193

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE FONTAN	détection de mitraille après l'exploitation de la parcelle n° 63	6 426	0	0		Forfait	6 426	2013_06575
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	restauration d'une chasse reliquaire située à l'intérieur de l'église paroissiale Saint-Sauveur	1 293	0	517	776	50,00	388	2013_09933
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	coupe de bois dépérissant dans les parcelles n° 2, 30, 31 et 32 (2ème tranche)	18 450	0	0	18 450	Forfait	18 450	2013_12812
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 2, 30, 31 et 32 (2ème tranche)	8 238	0	0	8 238	Forfait	8 238	2013_12789
Breil-sur-Roya	SDEG	travaux d'éclairage public à réaliser au Hameau de Berghe inférieur - route départementale 42 - sur la commune de Fontan	1 375	0	0	1 375	60,00	825	2012_03200
Cagnes-sur- Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	travaux de sécurisation sur le chemin du Béal au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	60 344	0	0	60 344	49,71	30 000	2013_11732
Cagnes-sur- Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	réparation des dégâts (sentier du Littoral, parkings du Stade, du groupe scolaire et des Bugadières, Stade, station de relevage) suite aux intempéries de novembre 2011	66 425	0	0	66 425	50,00	33 213	2012_01550
Cagnes-sur- Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	réalisation d'une crèche municipale, avenue des Rives	1 021 569	0	374 034	647 535	10,00	64 754	2009_29571
Canton non précisé (Cagnes-sur- Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	acquisition de 10 gilets pare-balles et d'une moto pour la police municipale	13 360	0	0	13 360	10,00	1 336	2012_11048
Canton non précisé (Cagnes-sur- Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	mise en place d'un plan FISAC à Cagnes-sur-Mer (signalétique Cros de Cagnes/Vespins/Val Fleuri)- investissement - phase II	84 050	0	0	84 050	10,00	8 405	2011_12948
Canton non précisé (Cagnes-sur- Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	troisième tranche de restauration de la maison et des jardins du Domaine Renoir (jardin)	315 438	0	129 343	315 438	20,00	63 088	2012_11494
Canton non précisé (Cagnes-sur- Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	deuxième tranche de travaux de restauration de la maison et des jardins du domaine Renoir (bâtiment de la ferme)	426 443	0	186 830	426 443	20,00	85 289	2012_12055

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Canton non précisé (Cannes)	COMMUNE DE CANNES	réparations des dégâts survenus suite au coup de mer du 23 janvier 2013	127 337	49 893	0	77 444	20,00	15 489	2013_10540
Canton non précisé (Grasse)	COMMUNE DE GRASSE	requalification des ilôts Nègre Vercueil Médiathèque au titre du programme de rénovation urbaine de Grasse (PRU)opération 13 - phase 1 : acquisition foncière de l'ilôt Vercueil Médiathèque	1 599 659	0	290 199	1 599 659	30,00	479 898	2010_14683
Canton non précisé (Grasse)	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne BT avenue Chiris à Grasse	69 557	0	0	69 557	10,00	6 956	2012_16570
Canton non précisé (Grasse)	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne BTA de la traverse Sainte Marthe à Grasse	13 657	0	0	13 657	10,00	1 366	2012_16569
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	étude préalable à la restauration du fort du Mont Alban	83 612	0	0	100 000	10,00	10 000	2012_16058
	COMMUNE DE NICE	travaux de confortement d'une paroi rocheuse instable, 19 allée Maeterlinck (première tranche)	433 150	0	216 575	433 150	10,00	43 315	2012_11434
	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création d'un parc urbain situé sur l'axe du paillon dénommé Promenade du Paillon (coulée verte) étude et travaux d'aménagement paysager	27 264 490	0	0	27 264 490	9,90	2 700 000	2011_16392
Canton non précisé (Nice)	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création d'un parc urbain situé sur l'axe du Paillon dénommé Promenade du Paillon (coulée verte) - études et travaux de voirie.	7 166 164	0	0	7 166 164	11,16	800 000	2011_16344
Contes	COMMUNE DE COARAZE	acquisition de l'ancienne boulangerie sise place Alexandre Mari, en vue de la création d'une maison du tourisme et de deux logements	129 800	0	38 940	90 860	30,00	27 258	2011_07536
Contes	COMMUNE DE COARAZE	réfection des enrobés et caniveaux sur les routes du Jouncas, du Plan de Linéa (route des Saussettes) et du Col St Roch, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	37 555	0	0	37 555	62,57	23 500	2013_11602
	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	construction d'une salle polyvalente d'intérêt communautaire à Berre-les-Alpes	2 138 668	0	120 000	2 018 668	64,54	1 302 904	2005_02979
Contes	SILCEN	aménagement des forages d'exploration réalisés à Cantaron en vue de leur exploitation	7 720	0	0	7 720	50,00	3 860	2011_14812
Coursegoules	COMMUNE DE CIPIERES	création d'un gîte d'étape chemin Saint-Roch	64 800	0	32 400	32 400	30,00	9 720	2012_10710

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Coursegoules	COMMUNE DE CIPIERES	réfection du mur de soutènement en pierre au chemin de la Caou, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	59 917	0	0	59 917	70,00	41 942	2013_12296
Coursegoules	COMMUNE DE CONSEGUDES	réfection de chemins, rues, carrefours, escaliers, murs de soutènement, et signalisation horizontale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	92 317	0	0	92 317	80,00	73 854	2013_12297
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	remise en état de la piste qui dessert le captage de la source du village et création de caniveaux de canalisation des eaux pluviales suite aux intempéries des 4 et 5 novembre 2011	24 000	0	12 571	24 000	27,62	6 629	2011_20161
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	aménagement des garages communaux	16 722	0	10 031	6 691	30,00	2 007	2011_09353
Coursegoules	COMMUNE DE BOUYON	acquisition de la propriété BARNOIN en vue de la création d'hébergements touristiques dans le cadre d'une boucle cyclable	400 000	0	0	400 000	40,00	160 000	2013_12163
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	travaux de grosses réparations à la mairie de Bouyon	141 225	0	28 245	112 980	60,00	67 788	2011_10831
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	travaux sur le bâtiment communal place de la mairie (Maison BARNOIN) à Bouyon, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	52 427	0	0	52 427	80,00	41 942	2013_12295
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	réhabilitation du gîte n° 6 à Coursegoules	113 506	0	34 051	76 700	60,00	46 020	2012_09263
Grasse-Sud	COMMUNE DE PEGOMAS	Aides de fonctionnement pour la gestion de l'urgence des intempéries des 5 et 6 novembre 2011 qui ont touché la commune de Pégomas (location d'engins de déblaiement, opérations de pompage)	13 533	0	0	13 533	50,00	6 767	2012_01880
Grasse-Sud	COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	travaux urgents d'enlèvement des embâcles et de rétablissement de la circulation dans la commune suite aux intempéries des 5 et 6 novembre 2011	61 829	0	0	61 829	50,00	30 914	2012_09549
Guillaumes	COMMUNE D ENTRAUNES	réparation des dégâts sur les rives du Var et du Bourdoux suite aux intempéries de novembre 2011	204 274	212 800	133 247	204 274	14,77	30 172	2012_01549

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Guillaumes	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	réparation des dégâts sur les cours d'eau (pont et berges du Riou d'Enaux, pont sur le Bourdoux, canal d'arrosage, Enaux, et aqueduc de Bantes) suite aux intempéries de novembre 2011	42 000	0	19 199	42 000	34,29	14 401	2013_06184
Guillaumes	COMMUNE DE BEUIL	création de 2 gîtes communaux à Beuil, quartier Les Launes	263 930	0	52 786	108 000	50,00	54 000	2012_11750
Guillaumes	COMMUNE DE BEUIL	entretien des voies communales et réfection du revêtement des routes du Cirié, de la P.E.P et place Jean Robion à Beuil au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	73 620	0	0	73 620	80,00	58 896	2013_10346
Guillaumes	COMMUNE DE PEONE	construction d'un bâtiment communal Le Settène 4 comprenant 3 gîtes touristiques	778 172	0	156 153	177 000	45,00	79 650	2012_11059
Guillaumes	CTE DE COMMUNE ALPES D AZUR	création d'un terrain multisports à Beuil	66 000	0	33 000	33 000	50,00	16 500	2012_04889
Guillaumes	MAIRIE D ENTRAUNES	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches pour la saison 2013- 2014	92 690	0	0	92 690	Forfait	92 690	2014_02232
Guillaumes	SI DE VALBERG	travaux de mise conformité de la médiathèque de Valberg	105 000	0	15 750	89 250	50,00	44 625	2011_19619
Guillaumes	SI DE VALBERG	amélioration de l'alimentation en eau potable du hameau des Amigons à Péone	212 141	760	48 792	162 589	50,00	81 294	2012_11307
Guillaumes	SI DE VALBERG	amélioration de l'alimentation en eau potable du hameau des Amigons à Péone -A.E-	212 141	0	0	212 141	23,00	48 792	2012_16013
Guillaumes	SI DE VALBERG	création d'un bâtiment pour la restauration scolaire à l'école Désirée Clary de Valberg	565 778		183 615	150 000	Forfait	150 000	2013_02534
Lantosque	COMMUNE DE LANTOSQUE	acquisition d'un bâtiment cadastré section E, parcelle numéro 274	258 000	0	0	258 000	30,00	77 400	2013_15260
Lantosque	SIVOM DE LANTOSQUE UTELLE	rénovation de l'église du Figaret à Utelle	195 047	0	87 771	107 276	63,64	68 267	2011_06261
Le Bar-sur- Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	réparations des dégâts sur divers chemins consécutifs aux intempéries de novembre 2010	135 800	0	85 029	135 800	40,00	54 320	2011_14263
Le Bar-sur- Loup	COMMUNE DE CAUSSOLS	travaux d'entretien de la forêt communale pour l'année 2011	2 632	0	0	2 632	40,00	1 053	2011_10515
Le Bar-sur- Loup	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	réalisation d'un quatrième court de tennis au parc des sports - la roche d'Ardy-	98 892	0	19 778	15 000	Forfait	15 000	2013_02378

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Le Bar-sur- Loup	MAIRIE DU ROURET	travaux sur divers chemins, parkings et réseaux au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	174 285	0	0	174 285	25,19	43 903	2013_10699
Le Bar-sur- Loup	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS SIEVI	renforcement du réseau d'eau potable ,dans le cadre du PPRIF, sous la RD 2210 à Tourrettes sur Loup	334 174	32 778	0	301 396	25,00	75 349	2009_02629
L'Escarène	SDEG	travaux d'éclairage public à réaliser à la Pointe de Blausasc, RN 204, route de Nice à Turin à Blausasc	174 832	0	0	174 832	30,00	52 450	2011_12226
L'Escarène	SDEG	travaux d'éclairage public à réaliser à la voie d'accès du groupe scolaire de la commune de L'Escarène	22 033	0	0	22 033	50,00	11 017	2012_16532
L'Escarène	SILCEN	renforcement de la conduite principale d'eau potable au quartier de la Pointe à Blausasc	143 264	0	32 951	110 313	20,00	22 063	2012_15248
L'Escarène	SILCEN	renforcement de la conduite principale d'eau potable au quartier de la Pointe à Blausasc -A.E-	143 264	0	0	143 264	23,00	32 951	2012_17687
Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	travaux de sécurité de l'école du Pont Charles Albert à Baus Roux (création d'une porte d'issue de secours + réfection de la cour)	11 682	0	2 336	9 346	30,00	2 804	2012_11622
Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	création de jardins familiaux	126 466	0	30 330	96 136	30,00	28 841	2011_09633
Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	réhabilitation du vieux village (installation de bornes électriques d'accès)	87 956	0	30 062	57 894	30,00	17 368	2010_18768
Levens	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	réhabilitation d'un ancien local sportif pour l'accueil des jeunes de 6 à 11 ans	21 856	0	0	21 856	30,00	6 557	2013_10974
Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	confortement de mur de soutènement route François Dalmas dans la traversée du village de Duranus, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	11 866	0	0	11 866	19,62	2 328	2013_15699
Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	confortement de mur de soutènement au chemin du Trier et mise en place de dispositifs de retenue au chemin de la Prairie à Aspremont, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	47 838	0	0	47 838	47,24	22 601	2013_15700

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement du réseau d'assainissement et construction d'un poste de refoulement impasse des Jardiniers à Colomars	203 876	0	0	203 876	10,00	20 388	2013_03467
Levens	METROPOLE NICE COTE D AZUR	renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue de l'Eglise et chemin de la Madone à Colomars	177 022	39 012	0	138 010	10,00	13 801	2013_03985
Levens	SILCEN	renforcement de la vidéo-protection par installation de 5 caméras au village et au quartier des Moulins, à Castagniers	11 315	0	3 973	7 342	50,00	3 671	2012_11324
Levens	SILCEN	réfection des façades et changement des volets de la mairie de Duranus	131 091	0	26 218	104 873	60,00	62 924	2012_12182
Mandelieu- Cannes-Ouest	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	création de la piste cyclable la Littorale, section avenue Henry Clews, au titre du plan déplacement	87 085	0	0	87 085	30,00	26 126	2012_16667
Mandelieu- Cannes-Ouest	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	construction du théâtre de plein air Robinson sis avenue de la Mer	1 913 398	0	0	1 913 398	10,00	191 340	2013_10131
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	élargissement du chemin départemental 50 à la sortie de la Place de la République, côté ouest	78 000	0	4 630	73 370	30,00	22 011	2012_12575
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	construction d'une salle polyvalente	779 383	0	392 248	387 135	30,00	116 140	2011_12524
Menton-Ouest	COMMUNE DE SAINTE AGNES	construction d'une école communale (cinq classes, une cantine) 2ème phase	1 528 550	0	505 000	1 023 550	50,00	511 775	2012_14987
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	acquistion du Château des Lascaris en vue de la création d'un espace culturel	250 000	0	112 970	137 030	30,00	41 109	2013_11929
Mougins	SI DE LUTTE INONDATIONS FRAYERE ROQUEBILLIERE	restauration des berges du vallon du Coudouron à Mougins	189 076	0	0	189 076	10,00	18 908	2013_15770
Nice 13e Canton	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°28 en vue de l'extension du pôle école-crèche intercommunale	330 000	0	66 000	264 000	10,00	26 400	2012_18660
Puget-Théniers	COMMUNE D ASCROS	acquisition d'un four électrique pour le commerce multiservices de la Place	3 950	0	0	3 950	40,00	1 580	2012_11813
Puget-Théniers	COMMUNE D ASCROS	réhabilitation de la fontaine lavoir de la place à Ascros	10 444	0	5 089	5 355	60,00	3 213	2010_24363
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	travaux de réhabilitation et d'extension du camping municipal de Puget-Théniers	1 227 587	0	353 255	874 332	50,00	437 166	2011_13073

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Puget-Théniers	COMMUNE DE RIGAUD	extension du réseau d'eau potable au plateau de Dina (1ère tranche / 4) à Rigaud, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	100 000	0	0	100 000	80,00	80 000	2012_12002
Puget-Théniers	MDR EHPAD DU PAYS DE LA ROUDOULE	2ème tranche d'équipement du bâtiment Arc en Ciel, dit bâtiment 75 lits	105 622	0	0	105 622	20,00	21 124	2013_08375
Puget-Théniers	MDR EHPAD DU PAYS DE LA ROUDOULE	2ème tranche des travaux de rénovation intérieure du bâtiment Arc en Ciel, dit bâtiment 75 lits	32 830	0	0	32 830	30,00	9 849	2013_08370
Puget-Théniers	SIVOM SOURCE DU MOULIN DE ROUREBEL	déneigement de la route d'accès menant à la station de pompage du moulin de Rourebel, effectué au cours de l'hiver 2012-2013	3 221	0	0	3 221	70,00	2 255	2013_16397
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	coupe de bois dépérissant lors de l'exploitation de la parcelle n° 18	3 000	0	0	3 000	Forfait	3 000	2013_12586
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	détection de bois mitraillés après l'exploitation de la parcelle n° 30A	9 720	0	0	9 720	Forfait	9 720	2013_10574
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 18	12 000	0	0	12 000	20,00	2 400	2013_12537
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	débardage de bois par câble après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 18	8 000	0	0	8 000	Forfait	8 000	2013_12627
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	travaux sylvicoles pour l'année 2013	14 552	0	0	10 186	40,00	4 074	2013_11329
Roquebillière	COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 19	6 885	0	0	6 885	20,00	1 377	2012_11514
Roquebillière	COMMUNE DE ROQUEBILLIERE	création de la maison de santé rurale de Roquebillière	1 419 600	0	822 208	597 392	33,48	200 000	2012_01595
Roquebillière	HOPITAUX DE LA VESUBIE	remplacement des systèmes de sécurité incendie et d'appel malade du centre Jean Chanton à Roquebillière et du système de sécurité incendie de l'hôpital Saint-Antoine à Saint-Martin Vésubie	563 856	0	0	674 372	30,00	202 312	2013_01779
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	travaux d'éclairage public à réaliser au quartier du Pont de Gordolon à Roquebillière	57 528	0	0	57 528	10,00	5 753	2010_20464

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	travaux d'éclairage public à réaliser à la Descente des écoles et au parking des écoles à Belvédère	54 348	0	0	54 348	10,00	5 435	2011_12227
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	réhabilitation du réseau d'assainissement dans la ruelle des Clausets à la Bollène Vésubie	18 000	0	0	18 000	10,00	1 800	2011_20205
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	installation d'un dispositif de traitement de l'arsenic présent dans l'eau potable au hameau de Berthemont à Roquebillière	270 540	0	75 611	194 929	10,00	19 493	2011_14842
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement au quartier des Vignols à Belvédère	200 000	4 480	0	195 520	10,00	19 552	2011_06067
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	expertise du glissement de terrain de grande ampleur concernant les communes de Roquebillière et de Belvédère	100 000	0	0	100 000	30,00	30 000	2013_15170
Roquestéron	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	seconde tranche de travaux de réhabilitation de l'église Saint-Laurent	207 172	0	31 026	176 146	40,00	70 458	2012_03976
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	aménagement du jardin d'enfants communal	15 000	0	4 000	11 000	40,00	4 400	2013_12515
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	restauration de deux tableaux intitulés L'Institution et les Mystères du Rosaire et La Dévotion du Sacré Coeur situés dans l'église Saint-Michel	26 940	0	12 123	14 817	50,00	7 409	2011_16109
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	acquisition des parcelles cadastrées section C n° 344 et 386 appartenant à Mme POINSIGNON en vue de l'extension du parking du Carteyron	55 550	0	0	55 550	40,00	22 220	2012_07724
Roquestéron	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	remplacement des huisseries dans cinq logements communaux place Séraphin Laugeri et rue du Pontis	26 660	0	13 330	13 330	40,00	5 332	2012_11816
Roquestéron	COMMUNE DE CUEBRIS	restauration du four communal à Cuebris	28 510	0	10 000	18 510	60,00	11 106	2012_15189
Roquestéron	CTE DE COMMUNE ALPES D AZUR	travaux de réparation du bâtiment communal La Capeline au hameau de Vescous sur la commune de Toudon	28 990	0	0	28 990	60,00	17 394	2012_15478

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Roquestéron	MAIRIE DE PIERREFEU	création d'un parking devant la mairie, réfection de la toiture du Pierrefeutin, travaux au parking sous le cimetière, pose de garde-corps rue du Château (dotation cantonale d'aménagement 2013)	83 291	0	0	83 291	48,02	40 000	2013_11139
Roquestéron	SIGALE	réfection de la toiture de l'immeuble de l'agence postale communale, de la médiathèque et étanchéité de la terrasse	60 000	0	0	60 000	60,00	36 000	2012_12358
Saint-Auban	COMMUNE DE CAILLE	goudronnage du chemin du Gourjon et pavage du parvis de la mairie avec création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	79 160	0	0	79 160	70,00	55 412	2013_11791
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT AUBAN	réhabilitation des bureaux de l'ancienne perception en appartement communal	16 787	0	5 036	11 753	40,00	4 701	2012_11054
Saint-Auban	SDEG	travaux de mise en souterrain des réseaux au Village de Caille	315 637	0	0	315 637	50,00	157 819	2011_02941
Saint-Auban	VALDEROURE (auparavant CCMA)	construction d'une station d'épuration de 700 équivalent- habitants à Valderoure	672 962	0	148 680	524 282	50,00	262 141	2011_16166
Saint-Auban	VALDEROURE (auparavant CCMA)	construction d'une station d'épuration de 700 équivalent- habitants à Valderoure -A.E-	495 600	0	0	495 600	30,00	148 680	2012_11186
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	réalisation d'équipements sportifs (beach soccer et beach volley au village)	114 242	3 000	79 220	31 273	28,86	9 025	2012_02234
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	travaux de réfection de la toiture de la chapelle du cimetière du village et du mur d'enceinte	15 830	0	0	15 830	30,00	4 749	2012_11113
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	acquisition d'une parcelle cadastrée section C n°487, au lieu-dit Blacia Macon en vue de la création d'une piste contre les incendies	15 000	0	0	15 000	30,00	4 500	2011_14758
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 4	7 150	0	0	7 150	20,00	1 430	2011_08682
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 6	6 000	0	0	6 000	20,00	1 200	2012_09675
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	travaux d'entretien en forêt communale pour l'année 2011	9 800	0	0	9 800	40,00	3 920	2011_14633
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	travaux d'entretien en forêt communale pour l'année 2013	5 466	0	0	5 466	40,00	2 186	2013_11243

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	étude, état sanitaire, diagnostic et intervention d'urgence sur la peinture murale du chevet du choeur de la chapelle Sainte Marguerite	2 880	0	1 440	1 440	50,00	720	2012_19028
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	coupe de bois dépérissants lors de l'exploitation de la parcelle n° 23 dans le secteur de Blainon	3 000	0	0	3 000	Forfait	3 000	2011_08601
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe (parcelle n° 23) dans le secteur de Blainon	25 000	0	0	25 000	20,00	5 000	2011_08598
Saint-Etienne- de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE	débardage de bois par câble après l'exploitation d'une coupe (parcelle n° 23) dans le secteur de Blainon	20 000	0	0	20 000	Forfait	20 000	2010_26490
Saint-Laurent- du-Var-Cagnes- sur-Mer-Est	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne basse tension, avenue Marc Moschetti à Saint-Laurent du Var	201 505	0	0	201 505	10,00	20 151	2013_13485
Saint-Laurent- du-Var-Cagnes- sur-Mer-Est	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne basse tension , plateau du Soleil à Saint-Laurent du Var	155 362	0	0	155 362	10,00	15 536	2013_13463
Saint-Laurent- du-Var-Cagnes- sur-Mer-Est	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne basse tension à réaliser avenue des Orangers à Saint- Laurent du Var	81 940	0	0	81 940	10,00	8 194	2011_15116
Saint-Laurent- du-Var-Cagnes- sur-Mer-Est	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne basse tension de l'avenue Léonard Arnaud à Saint- Laurent-du-Var	62 709	0	0	62 709	10,00	6 271	2011_15899
Saint-Laurent- du-Var-Cagnes- sur-Mer-Est	SDEG	travaux de mise en souterrain de la ligne basse tension à réaliser à l'allée des Cigales sur la commune de Saint-Laurent du Var	43 908	0	0	43 908	10,00	4 391	2012_03903
Saint-Sauveur- sur-Tinée		travaux d'entretien de la forêt communale pour 2013	20 258	0	8 103	12 155	40,00	4 862	2013_09013
Saint-Sauveur-	COMMUNE DE RIMPLAS	rénovation de la cabane pastorale de la Montagnole, au titre du FEADER	47 812	0	26 894	47 812	18,75	8 965	2013_10554
Saint-Sauveur- sur-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	mise en place d'un dispositif de traitement de l'arsenic présent dans l'eau de la commune de Saint-Sauveur sur Tinée -A.E-	169 960	0	0	169 960	30,00	50 988	2011_10833

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Saint-Sauveur- sur-Tinée	SDEG	travaux de mise en souterrain des réseaux à réaliser au quartier Irougne (2ème tranche) à llonse	59 348	15 021	0	44 327	60,00	26 596	2011_09638
Saint-Sauveur- sur-Tinée	SIVOM DE LA TINEE	construction de deux gîtes à Saint-Sauveur-sur- Tinée	359 445	0	142 390	108 000	50,00	54 000	2011_11687
Saint-Vallier-de- Thiey	ESCRAGNOLLES	dénomination des rues et chemins du village	5 825	0	1 500	4 077	40,00	1 631	2011_10993
Saint-Vallier-de- Thiey	CABRIS	réfection de la toiture de l'église communale et de la chapelle Saint Sébastien	110 282	0	77 169	33 112	10,00	3 311	2013_12526
Saint-Vallier-de- Thiey	COMMUNE DE PEYMEINADE	extension du réseau d'eaux pluviales boulevard Général de Gaulle	174 625	0	0	174 625	10,00	17 462	2012_12384
Saint-Vallier-de- Thiey	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2012-2013	8 004	0	0	8 004	70,00	5 603	2013_15709
Saint-Vallier-de- Thiey	COMMUNE DU TIGNET	remise en état des voies de la commune suite aux intempéries de novembre 2011	193 716	0	79 094	193 716	39,17	75 879	2012_02344
Saint-Vallier-de- Thiey	COMMUNE DU TIGNET	création d'un réseau d'eaux pluviales (1ère tranche) du chemin du Flaquier nord jusqu'au vallon du Fuyet, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	99 660	0	0	99 660	44,21	44 056	2013_12076
Saint-Vallier-de- Thiey	MAIRIE DE SAINT VALLIER DE THIEY	aménagement d'une salle multifonctions dans le cadre de la création d'un pôle culturel	2 369 542	48213	148 949	2 172 380	30,00	651 714	2011_10206
Saint-Vallier-de- Thiey	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	mise en conformité du canal de comptage en sortie de la station d'épuration de Peymeinade	7 600	0	2 283	5 317	30,00	1 595	2013_09874
Sospel	COMMUNE DE MOULINET	travaux sylvicoles pour l'année 2012	9 877	0	3 951	5 926	40,00	2 370	2012_11499
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	revêtement de chaussée des chemins du Parais et du Vier, point-à-temps sur diverses voies, signalisation horizontale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	107 920	0	0	107 920	61,93	66 834	2013_08986
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	réfection du réseau d'eaux usées chemin du Vier	36 441	0	0	36 441	30,00	10 932	2013_12200
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	réfection des réseaux d'eau et d'assainissement avenue des Martyrs de la Résistance	19 750	0	0	19 750	30,00	5 925	2012_12104
Tende	COMMUNE DE TENDE	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches sur la RD 91 pour la saison 2011-2012	103 891	20 544	0	83 347	Forfait	83 347	2013_15698

Canton	Demandeur	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligi- bles	Externes	Mt Subvention- nable	Taux	Subvention	N° Dossier
Tende	SIVOM DE LA ROYA	construction d'une aire de dépotage et d'une fosse de stockage des matières de vidange à la station d'épuration de Tende	110 650	0	33 195	77 455	50,00	38 727	2013_08867
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	création d'un système de vidéo-protection par installation de 27 caméras avec déport des images vers la gendarmerie de Vence, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013 (1ère part)	449 328	1 459	193 913	253 956	14,23	36 126	2014_02972
Vence	MAIRIE DE SAINT JEANNET	remplacement des portes, fenêtres et volets de l'école La Ferrage, au titre de la dotation cantonale 2013	82 731	0	10 000	72 731	69,02	50 200	2013_09636
Villars-sur-Var	COMMUNE DE THIERY	création d'un terrain multisports, quartier dit du Puy, secteur de La Colle - La Madone à Thiery	46 500	0	14 300	32 200	60,00	19 320	2013_13296
Villars-sur-Var	MAIRIE DE BAIROLS	réalisation d'un local pour espaces verts et de jardinières, réhabilitation du terrain de sport en jeu de boules et des WC publics, au titre de la dotation d'aménagement 2013	112 885	0	0	112 885	80,00	90 306	2013_12050
Villars-sur-Var	MAIRIE DE TOUET SUR VAR	acquisition de trois parcelles sises avenue du Général de Gaulle, pour l'aménagement de parkings et la création de logements	176 500	0	0	176 500	30,00	52 950	2013_17916
Villefranche- sur-	MAIRIE D EZE	aménagement d'un local pour le personnel municipal du jardin exotique au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2013	80 019	1 000	0	79 019	52,93	41 826	2013_12213

Promenade du Paillon à Nice

Convention d'attribution de subventions départementales au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur

Entre

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président, Monsieur Eric CIOTTI, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du , désigné ci-après « le Département »,

et

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Christian ESTROSI, dûment habilité par délibération du conseil métropolitain en date du , désignée ci-après «la Métropole »,

Vu le décret 17/10/2011 portant création la Métropole Nice Côte d'Azur à compter du 31 décembre 2011,

Vu la convention du 12 /12/2009 et son avenant intervenue entre la Communauté urbaine Nice Côte d'azur et la ville de Nice désignant la communauté urbaine comme maître d'ouvrage unique,

Vu le règlement des aides aux collectivités en vigueur,

Préambule :

La communauté urbaine Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice se sont engagées dans la réalisation d'un projet commun de parc urbain situé sur l'axe du Paillon à Nice dénommé « Promenade du Paillon », chacun dans leur domaine de compétence.

Cet aménagement concerne une surface d'environ 12 hectares qui s'étend entre le Théâtre National de Nice et la mer, sur les sites des anciens jardins suspendus qui abritaient la gare routière et le parc autos aujourd'hui démoli, le square Leclerc, l'espace Masséna et le jardin Albert 1er.

Il s'est agi de réaliser un poumon vert en cœur de ville qui prenne sa place comme un grand parc urbain dans lequel se retrouvent différentes activités.

Les travaux, débutés en 2011, se sont achevés à l'automne 2013.

L'intérêt départemental de cet équipement motive l'intervention du Département dont les modalités d'attribution de l'aide sont fixées par la présente convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation du Département au financement de l'opération d'aménagement du parc urbain telle que décrite ci-dessus.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le coût d'investissement de cet aménagement s'élève à 34 430 654 €HT soit :

- 7 166 164 €HT pour les études et les travaux d'aménagement de voierie relevant de la compétence de la Métropole,
- 27 264 490 € HT pour les études et travaux d'aménagement paysager relevant de la compétence de la Ville de Nice.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT

Le Département des Alpes-Maritimes s'engage à participer au financement de cette opération sous la forme de deux subventions en investissement au bénéfice de La Métropole, par domaine de compétence, pour un montant respectif de 800 000 € et 2 700 000 € soit un total de 3 500 000 €.

Le montant global des subventions ne pourra faire l'objet d'aucune réévaluation.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement des subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- versement de 4 acomptes maximum pour chacune des subventions sur présentation de factures, de tout justificatif nécessaire et d'un récapitulatif des pièces comptables relatives au paiement des dépenses ou d'un état des dépenses dûment certifié par le comptable public,
- versement du solde sur présentation de factures, de tout justificatif nécessaire et d'un récapitulatif des pièces comptables ou des factures ou d'un état des dépenses dûment certifié par le comptable public.

Le service instructeur se réserve le droit, en tant que de besoin, de conditionner un versement à la fourniture de justificatifs supplémentaires pour le cas où l'état des dépenses transmis ne permettrait pas de déterminer avec certitude si la nature des dépenses certifiées est conforme à l'objet des subventions attribuées.

Aucune obligation n'est faite au maître d'ouvrage de présenter des factures déjà acquittées. Les pièces justificatives doivent être adressées en trois exemplaires.

ARTICLE 5 - DUREE DE VALIDITE DES SUBVENTIONS

La durée de validité des subventions est fixée à quatre ans à compter de la date de signature de la présente convention. A l'issue de ce délai, les crédits non utilisés seront automatiquement annulés.

Toutefois, en cas de difficulté dûment justifiée et sur demande formulée au moins deux mois avant le terme de la convention, une prorogation d'un an de la durée de validité de ces subventions pourra être accordée par avenant.

ARTICLE 6 - INFORMATION DU PUBLIC

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à assurer la promotion de la participation du Conseil général des Alpes-Maritimes à travers différentes actions, notamment :

- apposer le logo du Conseil général des Alpes-Maritimes ou faire mention de sa contribution financière sur tous les supports de communication assurant la promotion de cette réalisation (presse, affichage, radio, TV...);
- associer la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général à toute manifestation concernant la Promenade du Paillon.

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non respect par la Métropole de ses obligations, le Département adressera un courrier recommandé avec accusé de réception, la mettant en demeure de se mettre en conformité dans un délai fixé par le courrier. A l'issue de ce délai et à défaut de mise en conformité, le Département pourra prononcer la résiliation de la convention et demander, le cas échéant, le remboursement de l'aide départementale.

ARTICLE 8 – LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges liés à cette convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le En quatre exemplaires originaux

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur Le président, Pour le Département des Alpes Maritimes Le président,

Christian ESTROSI

Eric CIOTTI

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE PLEIN AIR DÉNOMMÉ THÉÂTRE ROBINSON SIS A MANDELIEU LA NAPOULE

ENTRE

ET

La commune de Mandelieu La Napoule, représentée par son Maire, Monsieur Henri LEROY, agissant en vertu d'une délibération de la commune en date du....., désignée ci-après la « commune »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière du Département à la construction du théâtre de la mer dénommé théâtre Robinson.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

Le coût des travaux s'élève à 1 913 398 € HT.

Le Département s'engage au financement de cette opération pour un montant de 191 340 €. Ce montant ne pourra faire l'objet d'aucune réévaluation.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE MISE À DISPOSITION DU DÉPARTEMENT

Obligation de la commune

La commune s'engage à mettre à disposition, gracieusement pour deux dates, entre le 1^{er} avril et le 30 septembre de chaque année, l'espace et les équipements fixes et fluides du théâtre Robinson pour des événements du Département ou subventionnés par le Département.

Obligation du Département

Le Département s'engage à communiquer à la commune, au plus tard le 15 février de chaque année, les dates d'occupation de l'espace ainsi que le caractère des manifestations.

ARTICLE 4: MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Le versement de l'aide financière du Département sera effectué selon les dispositions du règlement départemental des aides aux collectivités.

ARTICLE 5 - DUREE DE VALIDITE DE LA SUBVENTION

La durée de validité de la subvention est fixée à quatre ans à compter de la date de signature de la présente convention. A l'issue de ce délai, les crédits non utilisés seront automatiquement annulés.

ARTICLE 6 – DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention, telle que définie à l'article 3, est fixée à 10 ans à compter de sa notification.

ARTICLE 7 - INFORMATION DU PUBLIC

La commune s'engage à assurer la promotion de la participation du Conseil général des Alpes-Maritimes à travers différentes actions, notamment :

- apposer le logo du Conseil général ou faire mention de sa contribution financière sur tous les supports de communication assurant la promotion de cette réalisation (presse, affichage, radio, TV...):
- associer la Direction de la communication et de l'évènementiel du Conseil général à toute manifestation concernant la réalisation du théâtre.

Le non respect de cette disposition expose la commune à l'annulation de la subvention attribuée.

ARTICLE 8 – RESILIATION

En cas de non respect par la commune de ses obligations, notamment celles fixées à l'article 3 de la présente convention, le Département adressera un courrier recommandé avec accusé de réception, la mettant en demeure de se mettre en conformité dans un délai fixé par ce courrier. A l'issue de ce délai et à défaut de mise en conformité, le Département pourra prononcer la résiliation de la convention et demander, le cas échéant, le remboursement de l'aide départementale au prorata de la durée de la convention restant à courir.

ARTICLE 8 - LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges liés à cette convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le	
En quatre exemplaires originaux	
Pour la commune de Mandelieu Le Maire,	Pour le Département des Alpes Maritimes Le Président,

Henri LEROY Eric CIOTTI



CONVENTION N° 2010 0109 du 01/02/2010

AVENANT N° 1

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : 2009 B - PROGRAMME AEP PROCEDURES CAPTAGES FORFAITAIRES

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2010 0109 du 01/02/2010, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A

; le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières



CONVENTION N° 2009 1094 du 27/08/2009

AVENANT N° 1

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2009 A - PROCEDURE DE PROTECTION DES CAPTAGES

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2009 1094 du 27/08/2009, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A

, le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières



CONVENTION N° 2008 0068 du 08/01/2008

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROCEDURES DE CAPTAGES FORFAITAIRES : PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2007 B

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2008 0068 du 08/01/2008, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

Α

, le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières



CONVENTION N° 2009 1093 du 27/08/2009

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2009 A

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2009 1093 du 27/08/2009, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

Α

, le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières



CONVENTION N° 2010 0108 du 01/02/2010

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : 2009 B - PROGRAMME AEP

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2010 0108 du 01/02/2010, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

Α

le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières



CONVENTION N° 2010 0107 du 01/02/2010

AVENANT N° 3

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une part, Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE BP 3007 06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : 2009 B - PROGRAMME ASSAINISSEMENT

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1:

Le délai d'exécution de la convention n° 2010 0107 du 01/02/2010, initialement fixé au 31/12/2013 est prorogé jusqu'au 31/12/2014

ARTICLE 2:

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A

, le

A Marseille, le 12 novembre 2013

Le Titulaire (signature et cachet)

L'Agence de l'Eau Pour le Directeur et P.O. Le Chef de Service Affaires Générales Administratives et Financières

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2013 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE subventions assiette retenue dépense N° de S.U.R montant ht subventions maitres d'ouvrage libellé des opérations par l'Agence de subventionnable taux départementales dossier des travaux (Agence de l'Eau (dept) l'Eau) réhabilitation d'un tronçon de réseau 2013-15987 d'eau potable montée Tartamella à la 8 355 € Métropole NCA 7 000 € 2 100 € 10% 585€ 5 855€ 2013-16319 Bollène-Vésubie 2013-15945 réhabilitation du réseau d'eau potable 150 015 € Métropole NCA 133 770 € 136 145 € 13 614 € 40 131 € 10% 2013-16320 boulevard Malhira à Auron 2013-04708 réfection du réseau d'eau potable de 48 301 € 35 364 € 10 609 € 16 692 € 30% 5 008€ la Brique 2013-16321 la rue Aimable Gastaud remplacement de la conduite communauté de d'adduction d'eau potable entre les 2013-10575 communes Alpes sources Clot de Garna et les 60% 49 300 € 49 300 € 14 790 € 34 510 € 20 706 € 2013-16323 reservoirs à Tourette du Château d'Azur 2ème tranche 255 971 € 225 434 € 67 630 € 193 202 € 39 913 € total

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2013 - ASSAINISSEMENT -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	assiette retenue par l'Agence de l'Eau	subventions S.U.R (Agence de l'Eau)	dépense subventionnable (dept)	taux	subventions départementales
2013-10949 2013-16357	Gorbio	restructuration d'un tronçon de collecteur d'assainissement en limite de commune de Menton	60 000 €	60 000 €	18 000 €	24 000 €	30%	7 200 €
2013-15660 2013-16361	Roquestéron	installation d'un broyeur à la station d'épuration communale	26 390 €	26 390 €	7 917 €	18 473 €	40%	7 389 €
2012-15926 2013-16363	Sospel	réfection du collecteur principal d'assainissement en aval du pont de la Concorde 1ère tranche	198 371 €	180 221 €	54 066 €	127 805 €	30%	38 341 €
2013-16297 2013-16364	la Brigue	réfection du réseau d'assainissement de la rue Aimable Gastaud	34 164 €	33 864 €	10 159€	13 505 €	30%	4 051 €
2013-04008 2013-16365	Métropole NCA	renouvellement du réseau d'assainissement et construction d'un poste de refoulement au quartier Baus Roux à la Roquette sur Var	664 122 €	131 250 €	39 375 €	608 122 €	10%	60 812 €
		total	983 047 €	431 725 €	129 517 €	791 905 €		117 793 €

1 239 018 €

657 159 €

197 147 €

985 107 €

157 706 €

total programme S.U.R

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2013 - ASSAINISSEMENT -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	subventions de l'Agence de l'Eau	dépense subventionnable (Dept.)	taux	subventions départementales
2013-11634 2013-16327	Gorbio	étude - diagnostic du réseau d'assainissement	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30%	4 500 €
		total	30 000 €	15 000 €	15 000 €		4 500 €

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2013 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	Subventions de l'Agence de l'Eau	dépense subventionnable (dept.)	Taux	subventions départementales
2013-16293	Saint-Léger	protection du forage du Goujon - procédure réglementaire -	9 950 €	7 250 €	0€		0€
2013-16287 2013-16288	Saint-Léger	acquisition des terrains pour le périmètre de protection des forages du Goujon	7 800 €	3 900 €	3 900 €	40%	1 560 €
2013-16289 2013-16290	Saint-Léger	matérialisation des périmètres de protection des forages du Goujon	20 350 €	10 175€	10 175€	40%	4 070 €
2013-10835 2013-16304	Daluis	matérialisation des périmètres de protection des sources du Liouc et de la Clape	99 100 €	49 550 €	49 550 €	40%	19 820 €
2013-09731 2013-16303	Daluis	installation d'une unité de désinfection de l'eau au hameau du Liouc	43 730 €	13 119 €	30 611 €	40%	12 244 €
2012-15888 2013-16305	Sospel	installation d' unités de traitement de l'eau des souces de la Mule, du Merlançon et du forage de Scandelans	39 156 €	11 746 €	27 410 €	30%	8 223 €
2013-16306 2013-16307	Métropole NCA	réalisation de forages d'exploration dans le cadre de la recherche de ressources en eau souterraine à Lantosque	41 480 €	12 444 €	41 480 €	10%	4 148 €
2013-15243	Métropole NCA	modification de l'équipement du point de mesure à la sortie des sources du Riou et du Sourcet à Vence	30 000 €	24 000 €	0€		0 €
2013-16003 2013-16308	Métropole NCA	installation d'un déssableur et d'un dispositif de traitement de l'eau sur le réseau de Belvédère	64 500 €	19 350 €	64 500 €	10%	6 450 €
2013-15940 2013-16309	Métropole NCA	installation d'un dispositif de traitement de l'eau sur le réservoir Fuont Saint-Martin à Saint -Martin Vésubie	26 500 €	7 950 €	26 500 €	10%	2 650 €
2013-15960 2013-16312	Métropole NCA	installation d'un dispositif de traitement de l'eau sur le réservoir de la Colle à la Bollène- Vésubie	28 500 €	8 550 €	28 500 €	10%	2 850 €
2013-15957 2013-16313	Métropole NCA	installation d'un dispositif de traitement de l'eau sur le réseau de Bousieyas à Saint- Dalmas le Selvage	40 500 €	12 150 €	40 500 €	10%	4 050 €
2013-16314 2013-15949	Métropole NCA	installation d'un dispositif de traitement de l'arsenic au hameau de Chastellarès à Saint- Etienne de Tinée	10 000 €	3 000 €	10 000 €	10%	1 000 €

2013-16007 2013-16315	Métropole NCA	installation d'un dispositif de désinfection de l'eau et de traitement de l'arsenic sur le réservoir de l'Engiboï à Belvédère	128 763 €	38 628 €	128 763 €	10%	12 876 €
2013-15926 2013-16316	Métropole NCA	installation d'un dispositif de traitement de l'eau sur le réservoir du Bassin Blanc à Saint- Martin Vésubie	31 500 €	9 450 €	31 500 €	10%	3 150 €
		total	621 829 €	231 262 €	493 389 €		83 091 €

total programme	651 829 €	246 262 €	508 389 €	87 591 €

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Libellé du dossier	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention départementale
Le Bar-sur-Loup	Commune de Bar-sur-Loup	sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2013	7 183	7 183	plafond	3 000 €
L'Escarène	Commune de l'Escarène	sécurité de la fête patronale du 27 juillet 2013	2 533	2 533	70%	1 773 €
L'Escarène	Commune de Lucéram	sécurité de la fête traditionnelle du circuit des crèches du 4 décembre 2013 au 9 janvier 2014	3 069	3 069	70%	2 148 €
Levens	Comité des fêtes de Colomars	sécurité de la fête traditionnelle de la nativité du 6 au 8 septembre 2013	3 974	3 974	70%	2 782 €
Levens	Comité des fêtes de Saint- Martin-du-Var	sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2014	5 942	5 942	plafond	3 000 €
Nice 13	Comité permanent des fêtes de l'Abadie	sécurité des fêtes patronales pour l'année 2013	3 795	3 795	70%	2 657 €
Roquebillière	Comité des traditions de Roquebillière	sécurité de la fête traditionnelle des 23 et 24 août 2013	1 948	1 948	70%	1 364 €
Saint-Etienne-de-Tinée	Comité des fêtes d'Isola	sécurité de la fête patronale du 15 août 2013	1 283	1 283	70%	898 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de la Roche-Valdeblore	sécurité des fêtes traditionnelles de la Roche les 14 et 27-28 juillet 2013	2 605	2 605	70%	1 824 €
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Commune de Valdeblore	sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2013 : la folie des lacs les 19 et 20 juillet et la fête de la châtaigne le 19 octobre	1 208	1 208	70%	846 €
Sospel	Commune de Moulinet	sécurité des festivités des 13 juillet, 16 et 17 août 2013	3 754	3 754	70%	2 628 €
Sospel	Commune de Sospel	sécurité des fêtes traditionnelles pour les mois de juillet et août 2013	6 456	6 456	plafond	3 000 €
Tende	Commune de La Brigue	sécurité des bals pour l'année 2013	5 355	5 355	plafond	3 000 €
				TOTAL		28 920 €

DOTATION CANTONALE 2014					
CANTONS	DOTATION 2014				
ANTIBES-BIOT	44 192 €				
LE-BAR-SUR-LOUP	460 895 €				
BREIL-SUR-ROYA	130 473 €				
CAGNES-OUEST	125 796 €				
CANNES-MANDELIEU	42 198 €				
CARROS	137 834 €				
CONTES	333 142 €				
COURSEGOULES	419 422 €				
L'ESCARENE	298 358 €				
GRASSE-SUD	83 652 €				
GUILLAUMES	446 182 €				
LANTOSQUE	96 361 €				
LEVENS	399 360 €				
MENTON-EST	41 971 €				
MENTON-OUEST	91 222 €				
MOUGINS	83 670 €				
NICE 13EME	83 671 €				
PUGET-THENIERS	441 494 €				
ROQUEBILLIERE	137 834 €				
ROQUESTERON	424 107 €				
SAINT-AUBAN	680 284 €				
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	130 473 €				
SAINT-MARTIN-VESUBIE	88 928 €				
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	355 213 €				
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	308 393 €				
SOSPEL	91 684 €				
TENDE	91 684 €				
VENCE	86 326 €				
VILLARS-SUR-VAR	451 529 €				
VILLEFRANCHE-SUR-MER	83 652 €				
Total	6 690 000 €				